

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2020 PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt, le quinze juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de LA CRÈCHE, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de l'Hélianthe à LA CRÈCHE sous la présidence de Madame la Maire, en suite de sa convocation en date du sept juillet deux mil vingt.

Présents : L. HAMOT, L. GRELAUD, M.L.WATIER, S. GIRAUD, E. AUZURET, S. GUILLON, P. ROSSARD, M. PETITCOULAUD, A. DOMIN, C. GARREAU, J.Y. GRARD, R. PETTEX SORGUE, C. MORISSON, C. HERAUD, E. DELANEAU, Y. MAILLOU, L. MATHIEU, Y. TOURET, E. GUILLIOT BOZIER, D. BARANGER, C. OMBRET, S. GUITARD, S.DUPUIS, H. HAVETTE, B. LEPOIVRE, et C. RENAUD.

Excusés et représentés :

S. FORTHIN donne pouvoir à S. GIRAUD
S. FAVRIOU donne pouvoir à E. GUILLIOT BOZIER
A. IMBERT donne pouvoir à S. DUPUIS

Assistaient en qualité de secrétaires :

M.C. VATEL, H. FOURNOLS et N. MORIN

0. OUVERTURE DE SÉANCE

0.1. REMERCIEMENTS

Madame la Maire remercie pour leur présence les membres du Conseil Municipal, le public, ainsi que la presse et le secrétariat en charge de la prise de notes des débats.

0.2. VÉRIFICATION DU QUORUM

26 Conseillers Municipaux présents : L. HAMOT, L. GRELAUD, M.L. WATIER, S. GIRAUD, E. AUZURET, S. GUILLON, P. ROSSARD, M. PETITCOULAUD, A. DOMIN, C. GARREAU, J.Y. GRARD, R. PETTEX SORGUE, C. MORISSON, C. HERAUD, E. DELANEAU, Y. MAILLOU, L. MATHIEU, Y. TOURET, E. GUILLIOT BOZIER, D. BARANGER, C. OMBRET, S. GUITARD, S. DUPUIS, H. HAVETTE, B. LEPOIVRE, et C. RENAUD.

3 Conseillers Municipaux excusés et représentés:

S. FORTHIN donne pouvoir à S. GIRAUD

S. FAVRIOU donne pouvoir à E. GUILLIOT BOZIER

A. IMBERT donne pouvoir à S. DUPUIS

0.3. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame la Maire invite l'Assemblée à désigner un secrétaire de séance.

Monsieur Larry GRELAUD se déclare candidat.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DÉSIGNE, Monsieur Larry GRELAUD comme secrétaire de séance.

Madame la Maire informe l'assemblée de l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Par mail en date du 9 juillet 2020, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre informe la Commune que suite au renouvellement de son organe délibérant, elle doit renouveler, dans un délai de deux mois, la composition de la commission intercommunale des impôts directs (CIID).

La CIID est composée :

- du président de l'EPCI ou de son adjoint délégué, président de la commission ;
- de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

La désignation des commissaires est réalisée par la Direction Générale des Finances Publiques à partir d'une liste de contribuables proposés sur délibération de l'EPCI (20 titulaires et 20 suppléants).

Les Communes ont la possibilité de proposer par délibération un ou des commissaires afin d'intégrer la liste de contribuables proposés.

Madame la Maire propose le commissaire suivant : Joël QUEYROU

Monsieur LEPOIVRE souhaite connaître le domicile de ce dernier.

Madame la Maire précise que celui-ci habite à Champcornu.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ajout de ce point supplémentaire à l'ordre de jour de la séance,
- APPROUVE la désignation de Monsieur Joël QUEYROU en tant que Commissaire au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2020

Le CONSEIL MUNICIPAL est invité à adopter le procès-verbal du Conseil Municipal du 2 juin 2020.

Monsieur RENAUD a relevé deux erreurs dans le procès-verbal.

Page 15 : la délibération relative à la délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire n'est pas rédigée correctement. Le point 12 a été supprimé mais la numérotation n'a pas été corrigée correctement. Il faut vérifier si la délibération a été rédigée convenablement.

Madame HAMOT en prend note, le procès-verbal et la délibération seront vérifiés et rectifiés si besoin.

Page 16 : La dernière phrase a été rédigée comme suit : « Monsieur RENAUD précise qu'il y avait 3 listes précédemment, donc 5 membres pour la majorité et 1 membre pour chacune des deux autres listes ». Il indique qu'il a évoqué 4 membres pendant la séance et non 5.

Madame HAMOT en prend note ; le procès-verbal sera corrigé.

Madame HAVETTE remarque que certaines adresses « mail » et du domicile personnel des élus sont indiquées dans le procès-verbal mais aussi dans les délibérations de la séance du 2 juin dernier.

Madame HAMOT précise que celles-ci seront retirées avant affichage et diffusion.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 2 juin 2020.

2. DÉCISIONS DU MAIRE

MARCHÉS PUBLICS

Le 22 juin 2020 Fourniture de matériels électriques et câblages informatiques pour les bureaux du service communication et vie associative par la société JD PHONE – 38 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 79000 NIORT, pour un montant de 1 498,22 € TTC.

Le 30 juin 2020 Location d'un camion benne pour 20 jours pour les services techniques à la société LOXAM – avenue de La Rochelle 79000 BESSINES, pour un montant de 1 339,46 € TTC.

Le 2 juillet 2020 Location d'un camion bi benne + grue pour les services techniques à la société MULLOT – 170 avenue de Nantes 79000 NIORT, pour un montant de 2 160 € TTC.

URBANISME

Madame la Maire rend compte à l'Assemblée des décisions qu'elle a prises dans le cadre de ses délégations d'attributions prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020.

Ces décisions concernent les déclarations d'intention d'aliéner sur les biens situés en zone U et AU du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Juin 2020						
49	10/06/2020	Maître FILLON	7 chemin de la Plaine, Drahé	B n°1033 B n°1096		X
50	10/06/2020	Maître BENJAMA	27 chemin des Puits, Tressauve	I n°1876 I n°1877		X
51	12/06/2020	Maître DUPUY	24 ter rue de la Fontaine	I n°1914		X
52	12/06/2020	Maître PELLETIER	115 route de l'Ancienne Laiterie, Ruffigny	E n°1797		X
53	17/06/2020	Maître BOUEDO	2 rue Marie Curie	H n°1609		X
54	17/06/2020	Maître BOUEDO	43 B chemin du Barreau, Boisragon	A n°1669 A n°1674		X
55	18/06/2020	Maître DUPUY	La Petite Isle	E n°3231		X
53	19/06/2020	Maître DUPUY	10 chemin de la Plaine	B n°898		X

L'assemblée prend acte de cette présentation.

3. FINANCES

3.1. BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DES RESULTATS 2019

A la demande de Madame la Maire, Monsieur Sébastien GUILLON, Adjoint au Maire en charge des budgets, des finances et de la prospective, propose au Conseil Municipal d'affecter comme suit les résultats de l'exercice 2019 du budget principal de la Commune :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Compte 002 au 31/12/2019		Compte 001 au 31/12/2019	
Report solde au 1er janvier 2019	477 932,38	Report solde au 1er janvier 2019	-164 105,40
Résultat exercice 2019	167 108,09	Résultat exercice 2019	189 799,55
TOTAL	645 040,47	TOTAL	25 694,15
		Compte 001 au 1er janvier 2020	25 694,15
		RAR DEPENSES 2019	93 934,96
		RAR RECETTES 2019	234 152,00
		Solde des RAR 2019	140 217,04
		<i>Soit un excédent de la section d'investissement (résultat 2019+ RAR) :</i>	165 911,19

PROPOSITION AFFECTATION DES RESULTATS 2020 :

Section investissement :	recettes	Affectation résultat C/1068	0,00
Section fonctionnement :	recettes	Affectation résultat C / 002	645 040,47

Ce point a été validé par les services de la Trésorerie de Saint-Maixent-l'Ecole.

Ce point a été examiné par la Commission budget, finances et prospective le 2 juillet 2020 et a reçu un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, avec 22 voix pour et 7 abstentions (C. OMBRET, C. RENAUD, H. HAVETTE, B. LEPOIVRE, A. IMBERT, S. DUPUIS et S. GUITARD) :

- AFFECTE les résultats de l'exercice 2019 de la réalisation du budget général de la Commune, tels que présentés ci-dessus.

Monsieur GUILLON s'étonne de l'abstention des élus de la minorité, car ces résultats sont liés directement à la précédente mandature.

3.2. DOCUMENTS BUDGÉTAIRES 2020

3.2.1. BUDGET PRIMITIF 2020 : ESPACE CULTUREL CLOUZOT

A la demande de Madame la Maire, Monsieur Sébastien GUILLON, Adjoint au Maire en charge des budgets, des finances et de la prospective, propose au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif de l'espace culturel Clouzot au titre de l'exercice 2020.

Ce budget sera assujéti à la TVA, conformément à l'article 256 B du Code Général des Impôts.

Monsieur GUILLON présente le budget annexe de l'espace culturel Clouzot pour l'exercice 2020.

Ce point a été validé par les services de la Trésorerie de Saint-Maixent-l'Ecole.

Ce point a été examiné par la Commission budget, finances et prospective le 2 juillet 2020 et a reçu un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, avec 22 voix pour et 7 abstentions (C. OMBRET, C. RENAUD, H. HAVETTE, B. LEPOIVRE, A. IMBERT, S. DUPUIS et S. GUITARD) :

- ADOPTE le budget annexe de l'espace culturel Clouzot pour l'exercice 2020, tel qu'exposé ci-dessous :

Budget annexe 2020 espace culturel Clouzot	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Recettes	134 445 €	42 193,85 €
Dépenses	134 445 €	42 193,85 €

3.2.2 BUDGET PRIMITIF 2020 : SALLES MUNICIPALES

A la demande de Madame la Maire, Monsieur Sébastien GUILLON, Adjoint au Maire en charge des budgets, des finances et de la prospective, propose au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif des salles municipales au titre de l'exercice 2020.

Ce budget sera assujéti à la TVA, conformément à l'article 256 B du Code Général des Impôts.

Monsieur GUILLON présente le budget annexe location salles municipales pour l'exercice 2020.

Ce point a été validé par les services de la Trésorerie de Saint-Maixent-l'Ecole.

Ce point a été examiné par la Commission budget, finances et prospective le 2 juillet 2020 et a reçu un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, avec 22 voix pour et 7 abstentions (C. OMBRET, C. RENAUD, H. HAVETTE, B. LEPOIVRE, A. IMBERT, S. DUPUIS et S. GUITARD) :

- ADOPTE le budget annexe de location des salles municipales pour l'exercice 2020, tel qu'exposé ci-dessous :

Budget annexe 2020 location salles municipales	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Recettes	37 084,50 €	11 131,45 €
Dépenses	37 084,50 €	11 131,45 €

3.2.3 BUDGET PRIMITIF 2020 : HÉLIANTHE

A la demande de Madame la Maire, Monsieur Sébastien GUILLON, Adjoint au Maire en charge des budgets, des finances et de la prospective, propose au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif de l'Hélianthe au titre de l'exercice 2020. Ce budget sera assujéti à la TVA, conformément à l'article 256 B du Code Général des Impôts.

Monsieur GUILLON présente le budget annexe Hélianthe pour l'exercice 2020.

Ce point a été validé par les services de la Trésorerie de Saint-Maixent-l'Ecole.

Ce point a été examiné par la Commission budget, finances et prospective le 2 juillet 2020 et a reçu un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, avec 22 voix pour et 7 abstentions (C. OMBRET, C. RENAUD, H. HAVETTE, B. LEPOIVRE, A. IMBERT, S. DUPUIS et S. GUITARD) :

- ADOPTE le budget annexe Hélianthe pour l'exercice 2020 tel qu'exposé ci-dessous :

Budget annexe 2020 Hélianthe	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Recettes	201 501,66 €	64 782,32 €
Dépenses	201 501,66 €	64 782,32 €

3.2.4. BUDGET PRIMITIF 2020 – VILLE

A la demande de Madame la Maire, Monsieur Sébastien GUILLON, Adjoint au Maire en charge des budgets, des finances et de la prospective, propose au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2020 de la Ville de LA CRECHE.

Ce point a été examiné par la Commission budget, finances et prospective le 2 juillet 2020 et a reçu un avis favorable.

Le projet de budget primitif est commenté en séance.

Ce point a été validé par les services de la Trésorerie de Saint-Maixent-l'Ecole.

Madame OMBRET s'étonne de la non-augmentation des impôts, sur ce budget, étant donné la situation apparemment désastreuse des finances de la Commune.

Monsieur GUILLON précise qu'il aurait fallu les augmenter assez lourdement (ne pas augmenter les impôts était un engagement de leur campagne électorale). Le but est de se diriger vers une démarche participative et d'information large et entière de la population. Toutefois, grâce à une écriture comptable, le budget a pu être équilibré en reportant le déficit des budgets annexes sur 2021. Cela a permis de dégager 250 000 € et de ne pas augmenter les impôts cette année.

La démarche participative va bientôt se mettre en place avec l'organisation de réunions publiques, ainsi que des temps de formations sur le budget. Le but de cette démarche est de partager un diagnostic en travaillant avec la population, en collaboration avec la Trésorerie, et ainsi étudier les projections pour la rentrée.

Cette démarche permettra d'explorer avec les citoyens les différentes pistes pour les impôts en 2021.

Madame HAMOT précise que cette année, les taux d'imposition ont dû être votés avant le budget prévisionnel, ce qui n'a pas facilité les choses en matière de décision fiscale.

Monsieur RENAUD réitère sa demande de documents relatifs aux investissements concernant notamment les 80 % d'investissement en 2020 apparemment dûs à l'ancienne Municipalité, ainsi que le tableau des différents emprunts.

Madame HAMOT rappelle qu'un rendez-vous est fixé le 23 juillet avec Monsieur RENAUD.

Monsieur RENAUD le confirme, mais ce rendez-vous est dédié au montage associatif.

Monsieur GUILLON rappelle que les services de la Mairie sont à la disposition de tous les élus pour leur fournir les documents souhaités.

Madame HAMOT précise que la demande précédente a bien été prise en compte par les services et préconise malgré tout de refaire la demande par mail. Elle précise également que les délais entre chaque séance sont courts et que les Conseils Municipaux s'enchaînent. Les agents ont beaucoup de travail.

Madame HAVETTE demande à quoi correspond la somme de 15 000 € « dépenses imprévues » dans le chapitre 22 des dépenses de fonctionnement.

Monsieur GUILLON indique qu'il s'agit de dépenses imprévisibles. En tant que bon gestionnaire, la Collectivité doit prévoir une somme nécessaire en cas de dépenses imprévues ou d'éventuelles difficultés.

Madame HAMOT indique qu'il est très important de prévoir une marge de côté. Elle cite en exemple la toiture de la Mairie qui est très abîmée.

Madame HAVETTE précise qu'il s'agit là d'une dépense de fonctionnement.

Monsieur GUILLON indique qu'il peut s'agir également d'un imprévu relatif à la gestion du personnel comme un licenciement par exemple.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, avec 22 voix pour et 7 abstentions (C. OMBRET, C. RENAUD, H. HAVETTE, B. LEPOIVRE, A. IMBERT, S. DUPUIS et S. GUITARD) :

- ADOPTE le budget primitif 2020 de la Commune, tel que présenté ci-dessous.

Budget Primitif 2020 - Ville	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes	5 889 849,47 €	1 835 472,50 €
Dépenses	5 889 849,47 €	1 835 472,50 €

3.3. CREATION D'UNE AIRE DE JEUX ET D'UN CITY STADE AU STADE GROUSSARD : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2020

Madame la Maire rappelle que depuis de nombreuses années, la Commune de LA CRECHE s'est engagée dans une politique en faveur de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse. Nous avons une fréquentation parents/enfants sur le stade Groussard. L'installation d'une aire de jeux et d'un city stade offrira une offre variée pour les enfants et les adolescents. Cet aménagement situé à proximité des écoles du centre bourg permettra aux enfants de bénéficier de ces espaces de rencontre sportive et également de lieu de vie pour les parents et enfants.

Elle rappelle que la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) est un des principaux concours de l'Etat visant à participer au financement des projets des Collectivités locales, suite à la fusion de la DGE (Dotation Globale d'Equipement) et de la DDR (Dotation de Développement Rural).

A la base des apprentissages, l'aire de jeux doit fournir les conditions indispensables à l'enfant pour qu'il puisse jouer, s'épanouir et apprendre. C'est un outil d'éveil qui doit lui permettre de développer ses facultés motrices et psychomotrices.

Pour répondre à ce projet, il est prévu :

- la création d'une aire de jeux en composition bois pour les enfants de 3 à 12 ans
- la création d'un city stade à destination de la jeunesse pour la pratique du foot, basket, handball...

L'achat des matériaux de l'aire de jeux et du city stade sont d'un montant de 77 245,32 € HT (soit 92 694,98 € TTC), pose comprise.

Ce point a été examiné à la Commission Finances du 2 juillet 2020 et a reçu un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- CONFIRME la réalisation de cette opération en septembre 2020,
- ARRETE le plan de financement de l'opération « création d'une aire de jeux et d'un city stade au stade Groussard », tel que détaillé ci-dessous :

Dépenses :

- | | |
|------------------------------------|----------------|
| - Achat et pose d'une aire de jeux | 77 245,32 € HT |
| Et d'un city stade | |

TOTAL DÉPENSES :	77 245,32 € HT
------------------	----------------

Recettes :

- | | |
|---|-------------|
| - Subvention sollicitée au titre de la DETR : | 23 173,60 € |
| - Autofinancement communal | 54 071,72 € |

TOTAL RECETTES :	77 245,32 €
------------------	-------------

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2020 pour un montant de 23 173,60 €,
- PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune au titre de l'année 2020,
- AUTORISE Madame la Maire à signer tout document nécessaire.

4. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

4.1. TABLEAUX DE BORD

Madame la Maire présente les tableaux de bord de juillet 2020, ainsi que les subventions reçues et versées à la Commune depuis le dernier Conseil Municipal.

4.2. INFORMATIONS DIVERSES

Madame HAMOT souhaite rappeler les propos qu'elle a tenus lors de la dernière séance du Conseil Municipal. Elle rappelle notamment que les questions diverses doivent être envoyées au moins 48 heures avant la séance afin de permettre aux élus de pouvoir y apporter une réponse. De plus, le public, qui est le bienvenu lors des séances, doit rester silencieux pendant les débats. Elle précise que ces deux points figurent dans le règlement intérieur du Conseil Municipal qui sera bientôt entièrement revu et corrigé par la Commission transition démocratique et participation citoyenne.

Monsieur RENAUD confirme ces modalités et estime qu'il est bien plus sympathique d'anticiper les envois de questions en amont. Si toutefois une question est posée en séance, ils sont tout à fait disposés à attendre quelques jours ou semaines pour obtenir une réponse. Il ajoute qu'il a demandé des renseignements concernant le montage associatif et qu'une réunion a été fixée en Mairie le 23 juillet prochain. Il a été interpellé par certains Crèchois et Crèchoises sur la non-publication sur le site internet de la Ville des notes de synthèse et des comptes rendus des différentes séances. Il indique que beaucoup de citoyens s'intéressent à la vie publique de la Commune et souhaitent pouvoir consulter ces documents. La note de synthèse permet aux Crèchois d'anticiper les questions qu'ils pourront éventuellement poser pendant le quart d'heure citoyen.

Madame HAMOT rappelle ces propos prononcés au cours de la séance relatifs aux délais de traitement courts et des réunions qui se suivent. Les documents sont relus et validés par les services et les élus, ce qui prend plus de temps. Elle est satisfaite que les citoyens s'intéressent à la vie de leur Commune.

Monsieur RENAUD rappelle que pendant la précédente mandature, les comptes rendus n'étaient pas rédigés et publiés dans les 15 jours non plus.

Madame HAMOT indique qu'elle restera vigilante quant à la bonne diffusion des documents.

Monsieur RENAUD précise qu'il s'agit d'une réelle demande des citoyens.

Monsieur LEPOIVRE demande si le recrutement des 4 saisonniers est fait.

Madame VATEL le confirme et précise que 2 saisonniers seront aux espaces verts, un à la voirie et un aux bâtiments. Le but est de leur faire découvrir différents postes afin qu'ils découvrent plusieurs métiers. Les arrivées se font progressivement jusqu'au 1^{er} août afin de permettre aux jeunes de finir soit un stage soit un autre travail.

Madame HAVETTE évoque la création d'un comité dont le but serait de travailler sur la carte scolaire. Elle souhaite savoir si les élus de la minorité seront conviés.

Monsieur GRELAUD répond favorablement, les associations de parents d'élèves et les directrices d'écoles seront également associées à ce projet.

Madame HAVETTE souhaite savoir si une cérémonie a été organisée pour le départ à la retraite de deux enseignants et de la directrice de l'école François Airault. Elle souhaite également recevoir les effectifs scolaires pour la rentrée prochaine.

Monsieur GRELAUD précise qu'en raison de la crise sanitaire actuelle rien n'a été organisé à ce jour. Si cela est possible, elle aura lieu en septembre. Pour les effectifs scolaires les chiffres lui seront communiqués dès que possible.

5. QUART D'HEURE CITOYEN

1^{ère} intervention Madame Anaïs JEAN :

L'entretien des espaces verts et de la voirie n'est toujours pas fait à Miseré et Chavagné. Quand est-il prévu ? En effet, les piétons ne peuvent plus marcher sur les trottoirs route de La Mothe.

De plus, les espaces verts ne sont pas entretenus dans le lotissement « le Clos du Parc » à Miseré.

Réponse de Monsieur Giraud :

Il prend bonne note de ces demandes, mais il rappelle que la situation sanitaire actuelle a engendré beaucoup de retard et notamment au niveau de l'entretien de la Commune.

2^{ème} intervention Monsieur Thierry PILLET

Il a constaté récemment que la piste d'athlétisme au stade Groussard, portait des traces d'huile de moteur. Il trouve dommage que cet équipement qui est très apprécié des coureurs soit déjà endommagé. Il faut mettre de l'absorbant afin d'éviter que le roller glisse.

Le comité des fêtes organise un vide grenier le 13 septembre prochain. Il souhaite savoir comment ils vont pouvoir s'organiser puisque les associations doivent se débrouiller pour récupérer le matériel et qu'il n'y aura pas d'électricité sur place. Comment et où pourront-ils stocker le matériel du vendredi au dimanche et comment monter les tivolis sans aide. Pourquoi ne peuvent-ils pas se brancher à la maison de la petite enfance comme d'habitude ? Une demande de prêt de barrières a été faite mais aucune réponse n'a été apportée. Et enfin, il souhaite savoir comment assurer le matériel pour le week-end.

Réponse de Monsieur GIRAUD pour le stade :

Il déplore ces actes d'incivilités, il indique que des travaux sont actuellement en cours dans l'enceinte du stade par le SMC qui entretient le ruisseau. Les grilles sont peut-être restées ouvertes ce qui a pu permettre le passage de véhicules motorisés.

Monsieur PILLET précise que c'est une voiture ou un camion qui a circulé sur la piste et qui perdu de l'huile. Quelqu'un s'en est rendu compte puisque la tache a été recouverte.

Monsieur GIRAUD précise qu'il va se renseigner auprès des entreprises.

Réponse de Madame AUZURET pour le vide grenier :

Le contrat pour la location du matériel sera préparé et le matériel mis dans un camion. Concernant l'eau et l'électricité elle va se renseigner sur ce qu'il est possible de faire ou non. De plus, l'association doit assurer le matériel mis à disposition, pour cela, il est possible de prendre un contrat temporaire. La valeur du matériel leur sera communiquée. Les stands « parapluie » seront mis à leur disposition avec bien sûr une notice de montage. Il convient d'attendre le retour de l'agent pour convenir des modalités techniques.

3^{ème} intervention :

Les documents annexes de la séance de ce soir ainsi que les synthèses des budgets ne sont pas disponibles sur internet, est-ce réglementaire ?

Est-ce normal que le stade Groussard ne soit pas utilisable par les administrés de la Commune ? Que risque-t'on si on va sur la pelouse ?

Réponse de l'administration :

Les publications se font uniquement après le vote des Conseils Municipaux.

Réponse de Madame la Maire :

Elle précise qu'effectivement, un arrêté a été pris par l'ancienne municipalité stipulant que celui-ci était réservé à la pratique du football et dédié aux associations correspondantes. Ce nouveau terrain nécessite un entretien particulier et une utilisation modérée

L'intervenant demande s'il n'est pas possible d'autoriser au moins les enfants ?

Madame la Maire indique que les élus vont étudier la question.

Réponse de Monsieur GIRAUD:

Il précise que l'arrêté a été pris l'an passé et l'usage de ce terrain est une vraie question pour la Collectivité. La société qui assure la maintenance indique que l'utilisation serait de 20 heures par mois environ, en fonction de la météo. Il précise que ce n'est pas un terrain tout public. Les administrés peuvent utiliser le terrain d'entraînement ou le stade de Champcornu.

L'intervenant indique qu'il serait souhaitable de mettre un panneau imagé et explicatif, plus visible, car les gens ne tiennent pas compte de l'arrêté présent. Il indique également que le passage piéton situé chemin des Verdillons à proximité de la coopérative est très dangereux car la visibilité est mauvaise à cause de la végétation non entretenue.

Monsieur GIRAUD en prend note, le nécessaire sera fait très rapidement.

Concernant l'organisation d'ateliers qui vont être proposés aux administrés pour la vie citoyenne, l'intervenant demande s'il est possible de prévoir des horaires à partir de 18 heures ?

Réponse de Madame PETITCOULAUD :

Elle précise que pour l'instant aucun atelier n'a été programmé.

Monsieur MAILLOU indique qu'en raison de la crise du COVID 19 aucun atelier n'a été planifié. Concernant les ateliers sur le budget, ils ne débiteront qu'en janvier prochain.

Madame la Maire ajoute que les horaires seront adaptés afin qu'un maximum de personnes puisse participer.

Concernant l'inquiétude relative à l'élection de Madame la Maire en tant que Vice-Présidente à la Communauté de Communes, Monsieur MAILLOU indique que les élections ont eu lieu récemment. Aussi, la Commune a obtenu 3 postes (un Vice-Président M. MAILLOU, une conseillère déléguée, Mme FAVRIOU et un membre du bureau, Mme HAMOT). La Ville de la Crèche est la seule à avoir 3 représentants au bureau de la Communauté de Communes, c'est une stratégie gagnante pour la Ville.

Il n'y a plus de questions.

Madame la Maire clôt la séance à 21h12.

Le secrétaire de séance,

Larry GRELAUD



La Maire,



Lactitia HAMOT

